

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 avril et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 19 avril 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 6

Absents : 9

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Marie-Ange FAVEL (excusée, a commencé son mandat communautaire à compter du 21 avril, date de la démission effective de Mme Corinne DUDU), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), Mme Marianne MORSLI, M. Denis SAJJOT (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : Mme Patricia MAURY

N°2023/04/25/23 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020/06/08/06 du 08 juin 2020, la délibération n°2021/01/26/03 du 26 janvier 2021, la délibération n°2020/06/29/03 du 29 juin 2021, la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022 et la délibération n°2022/11/29/01 du 29 novembre 2022 attribuant des délégations au président ;

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2023/15 – Partenariat de formation avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Considérant que la Communauté de Communes s'est engagée en 2018 dans un partenariat de formation professionnelle territorialisée avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale – Antenne de l'Ain,

Vu la proposition de convention cadre pour la mise en œuvre d'actions de formation en Intra et/ou Union de collectivités territoriales entre la Délégation Auvergne-Rhône-Alpes du CNFPT et la Communauté de Communes Val de Saône Centre en date du 14 mars 2023,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention cadre pour la mise en œuvre d'actions de formation en Intra et/ou Union de collectivités territoriales entre la Délégation Auvergne-Rhône-Alpes du CNFPT et la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Article 2 :

Il est précisé que la convention cadre est conclue pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2024.

N°2023/16 – Validation d'offres de solution de Téléphonie IP

Considérant l'offre transmise par l'entreprise ACRT,

Vu l'avis favorable du Bureau du 14 mars 2023,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de valider 3 offres de solution Téléphonie IP de l'entreprise **ACRT 103 rue Ronsard, 69400 Villefranche sur Saône**, qui comprennent l'achat de matériels et les abonnements pour la micro-crèche à St Etienne sur Chalaronne, au Relais Petite Enfance à St Didier sur Chalaronne et au gymnase à St Didier sur Chalaronne.

Article 2 :

- Les devis transmis par l'entreprise s'élèvent à **653,5 € HT** (soit 784,20 € TTC) par site pour l'acquisition du matériel et **47€ HT** (soit 56,40 € TTC) par mois et par site pour l'abonnement.
- Le montant total de ces acquisitions et abonnements sur une période de 3 ans pour les 3 sites concernés :
 - Micro crèche de St Etienne sur Chalaronne
 - Gymnase de St Didier sur Chalaronne
 - Relais Petite Enfance de St Didier sur Chalaronneest de **7 036,50 € HT** (soit 8 443,80 € TTC).

N°2023/17 – Conventions de formation professionnelle avec SOLEUS

Considérant le besoin en formation aux contrôles suivis et à la maintenance préventive des équipements sportifs et créatifs de deux agents du Pôle Technique et des deux gardiens logés,

Vu la proposition de conventions de formation professionnelle de SOLEUS,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1 :

Il est décidé de signer deux conventions de formation professionnelle avec SOLEUS pour permettre la formation aux contrôles suivis et à la maintenance préventive des équipements sportifs de 4 agents le 6 juillet 2023 et aux contrôles suivis et à la maintenance préventive des équipements récréatifs de 3 agents le 7 juillet 2023.

Article 2 :

Il est précisé que cette formation d'une durée de 1 jour pour chaque session, soit 14 heures au total, sera réalisée pour un montant total de 1 560 € TTC.

N°2023/18 – Etude initiale de diagnostic permanent sur la collecte des eaux usées des systèmes d'assainissement de Mogneneins, Lurcy et Guéreins

Vu l'article R2224-15 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la surveillance des systèmes de collecte des eaux usées et des stations d'épuration,

Vu l'article 9 de l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ ;

Considérant que la Communauté de Communes doit déployer le diagnostic permanent des systèmes d'assainissement de Mogneneins, Lurcy et Guéreins avant le 31 décembre 2024 pour répondre aux obligations réglementaires précitées. Ce diagnostic est destiné à :

1° Connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement ;

2° Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;

3° Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées ;

4° Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Le contenu de ce diagnostic permanent est adapté aux caractéristiques et au fonctionnement du système d'assainissement, ainsi qu'à l'impact de ses rejets sur le milieu récepteur.

Vu le devis remis par l'entreprise SUEZ Eau France (dans le cadre de la préparation budgétaire), délégataire par affermage du service public d'assainissement collectif depuis le 1^{er} novembre 2017 pour une durée de 12 ans.

Vu la validation en date du 24 janvier 2023 par M. MICHAL, Vice-Président en charge de la commissions Assainissement.

Vu les crédits prévus à l'opération 57 pour la réalisation de cette prestation par la commission assainissement du 4 janvier 2023,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise SUEZ Eau France, 98 Boulevard Gustave Flaubert, 63000 CLERMONT FERRAND pour la réalisation de l'étude initiale de diagnostic permanent sur les systèmes d'assainissement de Mogneneins, Lurcy et Guéreins, permettant de définir la sectorisation et éventuellement les équipements à mettre en place sur les réseaux d'assainissement.

Article 2 :

Le montant du devis correspondant à l'étude s'élève à **5 232 € HT** (soit 6 278,40 € TTC).

N°2023/19 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit des salles de Visiosport à Montceaux avec l'association Foot 3 Rivières sise à Montmerle-sur-Saône

Vu la demande de l'Association Foot 3 Rivières d'utiliser la grande salle de Visiosport à Montceaux le 17 avril 2023 de 14h00 à 16h30,

Vu l'avis favorable de la Vice-Présidente de la Commission SOCIAL et VIE SPORTIVE du 13 mars 2023,

Vu la convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit des salles de Visiosport à MONTCEAUX avec l'Association Foot 3 Rivières,

Article 1 :

La mise à disposition à titre gratuit des salles de Visiosport à Montceaux à l'Association Foot 3 Rivières sise à Montmerle-sur-Saône est autorisée le 17 avril 2023 de 14h00 à 16h30, selon les modalités définies dans la convention.

N°2023/20 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit des équipements de football du Centre Sportif intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE avec l'Amicale Boules THOISSEY / SAINT DIDIER SUR CHALARONNE sise à THOISSEY

Vu la demande de l'Amicale Boules THOISSEY / SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE d'utiliser les équipements de football du Centre Sportif intercommunal à Didier-sur-Chalaronne du 05 juin 2023 à 8h00 au 08 juin 2023 à 18h00,

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 24 novembre 2022,

Vu la convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit des équipements de football du Centre Sportif intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE avec l'Amicale Boules THOISSEY / SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE,

Article 1 :

La mise à disposition à titre gratuit des équipements du gymnase intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE est autorisée à l'Amicale Boules THOISSEY / SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE sise à THOISSEY pour la période du 05 juin au 08 juin 2023 inclus, selon les modalités définies dans la convention.

N°2023/21 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'AS Dracé Handball

Vu la délibération N°2022/10/25/01 relative à la modification du règlement intérieur de la salle de sports à Saint-Didier-sur-Chalaronne et à l'approbation d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit en l'absence de gardien,

Vu la demande de l'AS Dracé Handball d'utiliser le gymnase intercommunal à Saint-Didier-sur-Chalaronne le samedi 22 avril 2023, en période d'absence de gardien,

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 13 avril 2023,

Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'AS Dracé Handball sise à DRACE.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE le samedi 22 avril 2023 de 16h00 à 23h00.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 25 avril 2023

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

De la publication sur le site internet le

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX